

Prémontre  
1250-

1. Permission accordée aux religieux de Prémontre par Enguerrand de Coucy de faire essarter le bois pour la voie qui mène de la grande porte de l'église vers Amigny, pour faire le mur de cette église et de la largeur de vingt pieds pour établir le chemin ou en faire un nouveau - (1250) - (Parchemin)

2. Copie moderne (papier)

3. Autre autorisation que dessus accordée par Marie dame de la Fère et de Saint Gobain au mois de mai 1251. (Parchemin)

3.

---

n° 26-